

Compte-rendu du Conseil de Faculté du 9 janvier 2020

Élus présents :

Alain AYERBE, Catherine BOISSON, Philippe CORDAZZO, Salomé DEBOOS, Catherine DELCROIX, Philippe HAMMAN, Judicaël JUGE, Anne-Sophie LAMINE, Elena LANDMANN, Elise MARSICANO, Geoffrey POITOU, Roger SOME, Maurice WINTZ,

Élus excusés : Nalini FURST, Geremia COMETTI, Frédéric BAUER

Procurations : Mme Deboos pour Geremia COMETTI

Invités permanents : Nicolas AMADIO, Marie BALAS, , Catherine LEOPOLD.

Invités permanents excusés : Marcel BAUER, Frédéric BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER, Maurice CARREZ, Marine DE LASALLE, Pascal HINTERMEYER

Président de séance : Jean-Daniel BOYER, Doyen

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 14 novembre 2019
2. Point second semestre- Organisation des réunions de rentrée - Offre de formation 2019/2020
3. Comités de sélection : profil des fiches de poste
4. Conseils de perfectionnement : composition
5. Réforme parcours santé
6. Retour sur l'ECI en licence : M. Jugé et Mme Landmann
7. MECC 2019/2020 : master d'anthropologie : M.Cometti
8. CRAL : M.Poitou
9. Heures complémentaires
10. Résultats des élections de la direction de l'institut de sociologie
11. Convention d'application de la convention-cadre entre le lycée St André de Colmar et la faculté des sciences sociales
12. Convention d'application de la convention-cadre entre le lycée Jean Rostand et la faculté des sciences sociales

13. Accord de coopération spécifique franco-allemande pour le parcours trilingue du master « Interdisciplinary Ethics »

M. Boyer ouvre la séance en souhaitant une bonne année à tous.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 14 novembre 2019 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point second semestre- Organisation des réunions de rentrée - Offre de formation 2019/2020 :

M. Boyer rappelle qu'il est nécessaire d'organiser des réunions de rentrée avant la rentrée de cours du 20 janvier prochain. Il est aussi important de faire un bilan sur chaque formation par semestre pour éventuellement revoir les MECC dans le cadre du contrôle continu. Ces MECC pourront être rectifiées dans les instituts avant le passage au vote lors du conseil de faculté du 5 mars prochain pour être ensuite envoyées à la DES pour vote au CFVU.

3. Comités de sélection : profil des fiches de poste :

M. Boyer présente les deux profils de MCF pour les comités de sélection :

Ethnologie générale/ Patrimoines matériels et immatériels - enjeux politiques, économiques, juridiques et environnementaux

Sociologie des religions, Islam en Europe

Il ajoute que pour les ATER nous attendons l'arbitrage définitif. Un Ater a été obtenu sur le support de M. Watier.

Il y a aussi le poste Fellowship de démographie : on attend une réponse d'ici le 6 février.

Mme Delcroix intervient en rappelant que le poste de PR de M. Watier devrait être demandé par la faculté dans le cadre de la demande de postes. M. Boyer répond que pour le moment il y a un poste d'ATER sur le poste de PR et qu'il appartient à la faculté de décider que ce support soit demandé soit en poste de PR soit en deux postes de MCF. Mme Delcroix renchérit en disant que le poste de PR a été demandé par l'UMR DynamE et que la faculté doit suivre cette demande. M. Boyer répond que les demandes de postes de la faculté ne relèvent pas du laboratoire DynamE mais de la faculté. Mme Delcroix demande de pouvoir faire un point lors du prochain conseil de Faculté sur la nécessité de demander des supports de PR les années à venir.

Mme Balas reprend le débat sur la fiche de poste « Sociologie des religions, Islam en Europe ». Elle explique qu'il y a plusieurs changements à faire sur le profil « Sociologie des religions, Islam en Europe ».

Après discussions, les profils sont votés à l'unanimité des membres du conseil.

L'envoi se fera le lendemain à la DRH pour la publication sur Galaxie.

4. Conseils de perfectionnement composition :

M. Amadio fera un envoi de la composition des Conseils de perfectionnement de notre faculté. Il explique que ces conseils sont nécessaires pour dresser un bilan annuel des formations et des diplômes à partir des mentions, sur les contenus des enseignements et sur les MECC. C'est aussi un lieu pour l'évaluation des enseignements, pour suggérer des pistes d'amélioration, définir les compétences à acquérir par les étudiants, etc...: il s'agit aussi d'un reporting pour le central et la présidence pour évaluer la qualité de nos formations.

5. Réforme parcours santé :

M. Boyer explique que le ministère a donné son accord pour la mise en place du parcours santé avec des enseignements pluridisciplinaires. Il propose que la capacité d'accueil des étudiants passe à 80 (au lieu de 40) avec une demande 2 postes de MCF et 1/2 poste de biatss à la clé.

Après discussion, le conseil vote pour à l'unanimité avec en plus de l'obtention des postes, un dédoublement des cours magistraux.

6. Retour sur l'ECI en licence : Mme Landmann et M. Jugé :

Mme Landmann explique que les étudiants sont inquiets sur le contrôle continu car il n'a pas été réalisé dans de bonnes conditions comme cela avait pourtant été préconisé dans les conseils de faculté précédents.

M. Jugé renchérit en disant que le retour de corrections de la part des enseignants n'a pas été fait contrairement à ce qui était prévu—ni sur les cours ni sur les TD -. En Licence 2, les examens ont été programmés sur 3 semaines alors que l'on avait dit qu'ils seraient étalés dans le temps pour éviter qu'il y en ait trop à la fois.

M. Boyer concède que, en effet, l'étalement sur 17 semaines n'a pas été fait et que les jours de grèves ont ajouté des difficultés supplémentaires à une bonne gestion des examens.

M. Jugé souhaite qu'à l'avenir, un retour précis - avec des suggestions des étudiants - soit fait pour une meilleure organisation des examens et qu'une réflexion soit menée pour améliorer les MECC dans les prochaines maquettes. M. Boyer propose de le faire dans le cadre du bilan lors de la commission pédagogique de la faculté gérée par M. Amadio.

7. MECC 2019/2020 : master d'anthropologie : M.Cometti

Mme Deboos explique que les MECC du Master Anthropologie ont été revues pour les options offertes aux étudiants, en proposant d'offrir la possibilité de prendre une option langues via la faculté des langues. Il n'y a donc aucun coût d'heures supplémentaires pour la faculté.

Dans ces conditions, ce changement de MECC sont votés à l'unanimité par les membres du conseil.

8. CRAL : M.Poitou

M. Poitou explique que les examens du B1 allemand organisés par le CRAL sont de plus en plus lourds car il y a multiplicité d'examens. Cela pose des problèmes de gestion du temps au détriment des cours de sociologie et d'ethnologie.

M. Boyer dit qu'il va en toucher un mot au responsable de la langue allemande au CRAL.

9. Heures complémentaires :

Mme Léopold explique qu'il y a 320 htd de dépassement d'heures par rapport à l'enveloppe de 4800 HETD octroyée. En effet, il y a ce dépassement à cause des étudiants de moins de 10 étudiants inscrits dans certains cours en master de muséologie et d'éthique et de moins de 15 étudiants inscrits dans certains cours de licence de démographie et de sociologie de 3^{ème} année, notamment dans les cours optionnels. Il va donc falloir revoir les inscriptions pédagogiques pour arriver à ces seuils, sans quoi ces heures seront une nouvelle fois déduites du référentiel enseignants.

10.Résultats des élections de la direction de l'institut de sociologie :

Mme Marsicano est élue directrice de l'institut de sociologie ; Mme Lamine est élue adjointe et chacune respectivement pour les 4 prochaines années.

11.Convention d'application de la convention-cadre entre le lycée St André de Colmar et la faculté des sciences sociales :

La convention est votée à l'unanimité des membres du conseil.

12.Convention d'application de la convention-cadre entre le lycée Jean Rostand et la faculté des sciences sociales :

La convention est votée à l'unanimité des membres du conseil.

13. Accord de coopération spécifique franco-allemande pour le parcours trilingue du master « Interdisciplinary Ethics » :

La convention est votée à l'unanimité des membres du conseil.

La séance est levée à 18h20.